

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU 26 MARS 2003

L'an deux mille trois, le vingt six mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni publiquement, à partir de 21 heures, en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique LESPARRÉ, Maire.

Etaient présents :

Mesdames et Messieurs Lesparre, Maire, Ourmières, Lescop, Caron, Bordas, Clerc, M. Renauld, Fernandez, Launay, Trouvé, Larcher, Adjoints

Mesdames et Messieurs Leser, Maire honoraire, Brayer, Faye, Salvaire, Azévédo, Chevallier, Ngwette, Prio, Calabuig, Espinasse, Mkabari, Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Conseillers Municipaux

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Legendre a donné pouvoir à Mme Lescop
M. Péry a donné pouvoir à Mme Brayer
M. Laffittan a donné pouvoir M. Launay
Mme Coulon-Vergne a donné pouvoir à M. Lesparre
M. Noël a donné pouvoir à M. Chevallier
M. Robin a donné pouvoir à Melle Mkabari
M. Olgiati a donné pouvoir à Mme Cocoual
Mme Achache a donné pouvoir à M. Ourmières

Secrétaire de séance : Melle MKABARI

Après que M. Legrand ait rappelé qu'avec les membres de sa famille politique il était présent en début de la séance du Conseil Municipal du 5 février dernier et qu'ils ont quitté la salle juste avant que ne commence l'examen des dossiers de l'ordre du jour. Le Conseil Municipal approuve tout d'abord à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir s'abstenant) le compte rendu de cette séance.

Sur la proposition de M. le MAIRE et l'avis favorable de la conférence des présidents, le Conseil Municipal accepte d'examiner en sus de l'ordre du jour prévu, une demande de subvention au conseil général.

M. le maire fait part de sa préoccupation devant la guerre en Irak et de sa volonté d'agir pour contribuer à arrêter. Il pense d'abord aux victimes. Il montre aussi les répercussions néfastes que cet engagement aura sur l'économie du pays, prétexte à accentuation des politiques antisociales dont on mesure déjà les effets à travers les licenciements massifs, la hausse des prix, le démantèlement de la retraite, l'allongement de la durée du travail. Il déplore la mise en œuvre de la décentralisation marquée par de nouveaux désengagements de l'Etat et une réforme des modes de scrutin anti démocratique. Il rappelle que l'équipe municipale n'entend pas se résoudre à accepter toutes ces dispositions visant à développer l'insécurité sociale et à étouffer ce qui fait la particularité et la richesse de la France.

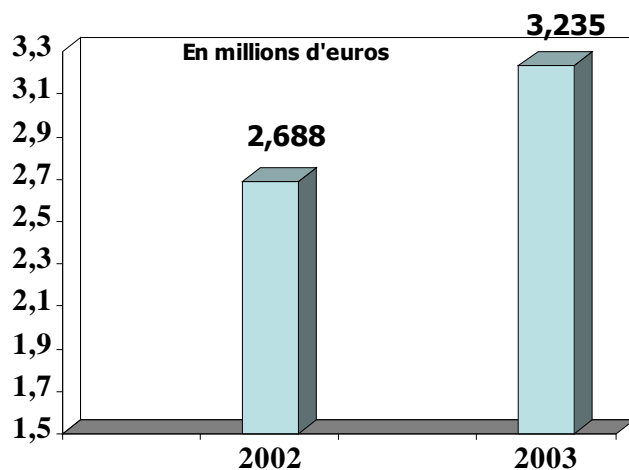
BUDGET 2003

En venant au budget de la commune, il rappelle qu'après la définition des orientations faites par le Conseil Municipal en séance du 5 février, *la large concertation* menée avec les conseils de quartier, le personnel communal, les commissions permet de faire des propositions pour arrêter le budget de l'exercice.

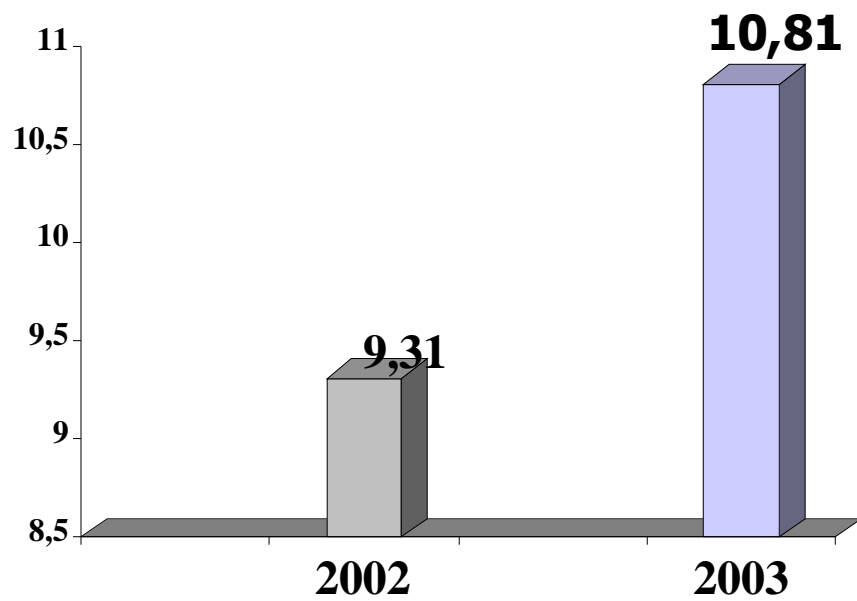
Il souligne **le poids des charges obligatoires** (caisse de retraite des personnels, service départemental d'incendie, mise aux normes diverses...) qui s'accroît sensiblement par décisions d'autres instances que la commune. Il constate *l'importance des besoins* dans les différents domaines de la vie de la collectivité, que le riche débat préparatoire a mis à jour.

Il souligne la portée de l'année 2003 en matière d'équipements, avec en particulier la rénovation lourde de la **piscine**, de **l'école Vaillant Couturier** maternelle et de la **crèche collective**. **Au total les investissements croissent de 16 %** ce qu'ont rendu possible les efforts faits pour **dégager un autofinancement** plus important et une **gestion active de la dette**. Il rappelle la volonté municipale de **modérer également le recours à la fiscalité** et la décision prise en juin par le conseil d'accroître l'aide aux familles en modifiant un abattement.

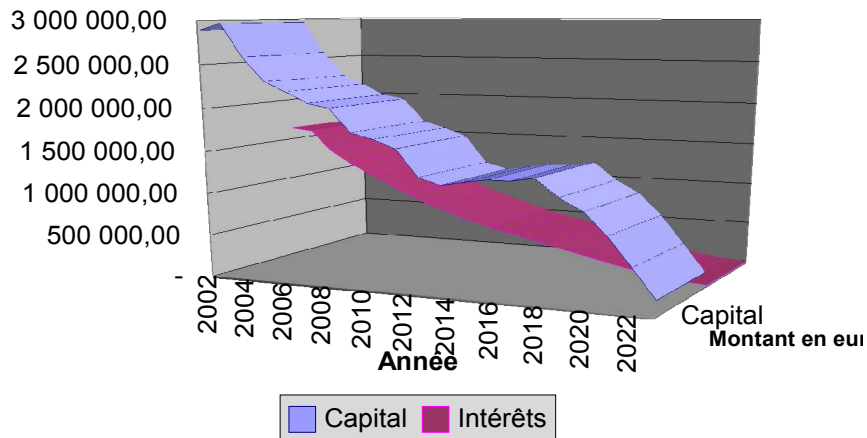
L'AUTOFINANCEMENT EN FORTE HAUSSE : + 20,33 %:



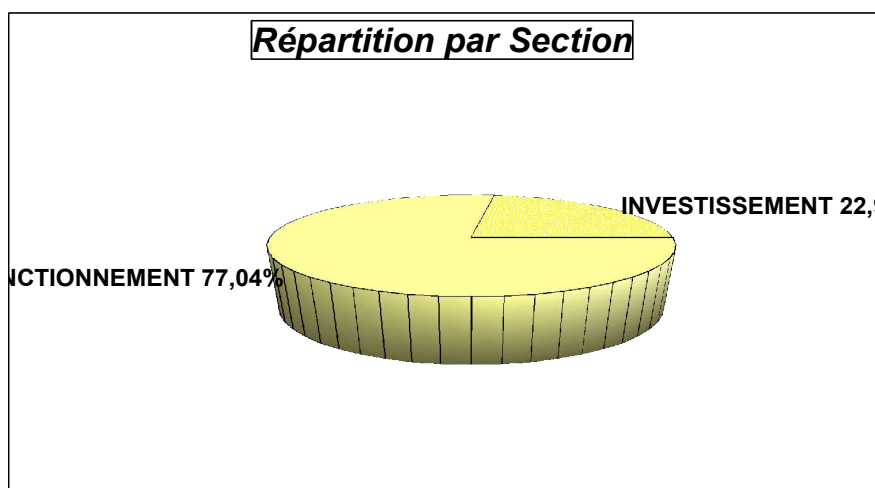
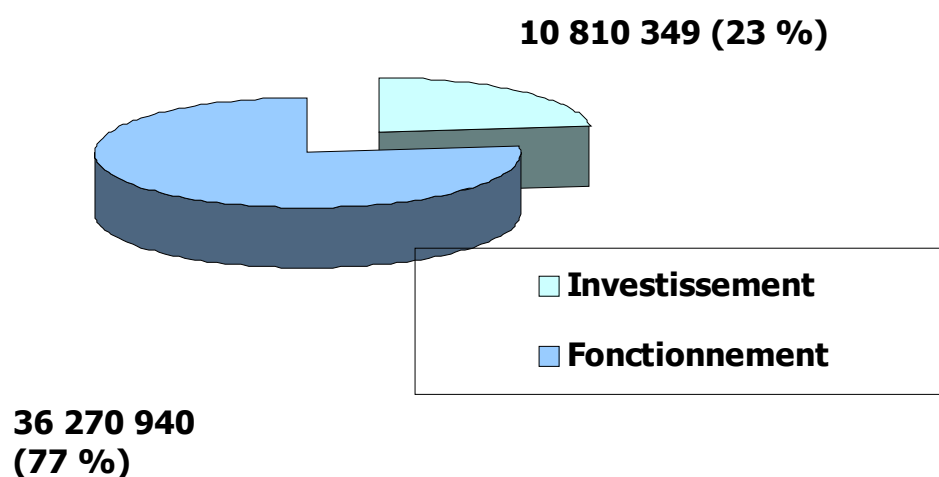
COURBE D'EXTINCTION ET DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE



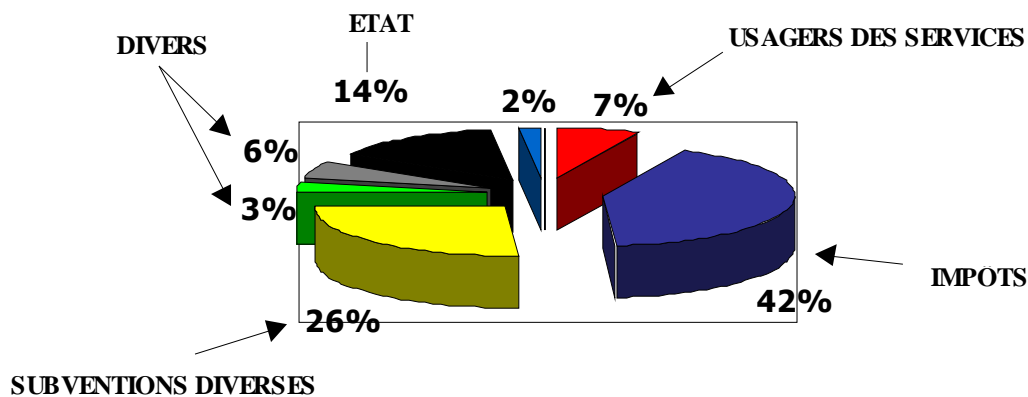
INVESTISSEMENT: + 16 % UNE ANNEE DE FORTE CROISSANCE



M. Ourmières, après être revenu sur le processus de concertation mis en œuvre, souligne la volonté de transparence de la municipalité (qui s’est traduite par le détail des informations fournies aux conseillers sur les dossiers : les crédits ont ainsi donné lieu à une fiche par opération aussi précise et globale que possible permettant à chaque commission d’examiner sur le fond l’opportunité des actions et les enveloppes affectées) ; il rappelle aussi le développement du travail par objectif, ce qui au delà de la technique employée permet au conseil de maîtriser ces choix. Il présente ensuite la structure du budget:



LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT
LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

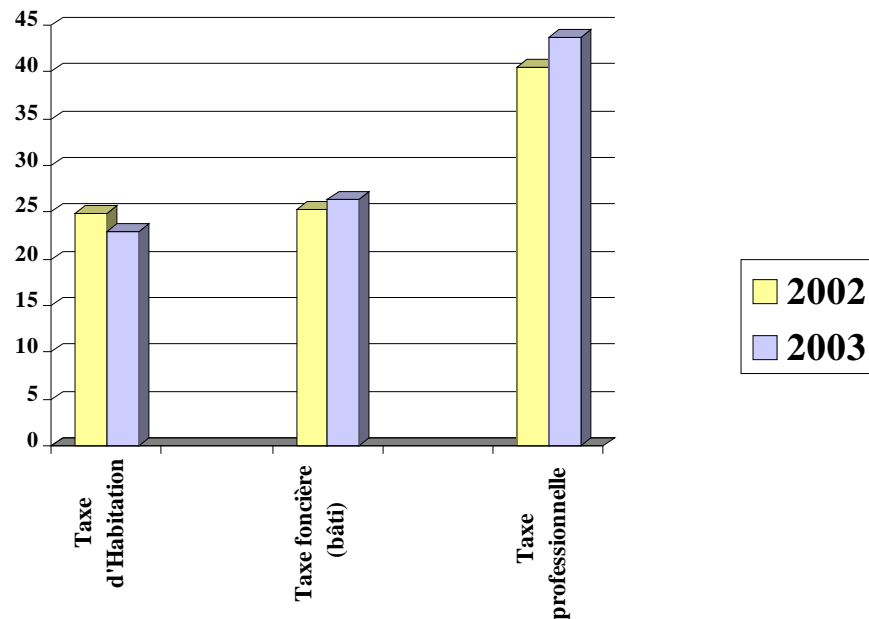


Il souligne les efforts dans les domaines du **développement économique** (avec l'engagement des opérations de revitalisation de la ZA), de *la vie scolaire et de façon générale de l'action éducative, des sports, de la voirie* (avec une préoccupation particulière sur les questions de **sécurité routière autour des écoles L Michel et M Cachin**), de *l'environnement* (avec l'engagement d'un **plan d'embellissement** de la ville et le **changement de la balayeuse** pour améliorer encore *la propreté*), la place réservées aux questions de *l'emploi et de l'insertion* (avec **le PLIE, la régie de quartier** notamment). Il confirme l'augmentation de la capacité d'accueil du service de **maintien à domicile des personnes âgées**, les participations au logement social ; l'aide à la vie associative et à la citoyenneté seront pareillement au cœur du travail de l'année qui sera aussi marquée par le lancement de l'élaboration du **PROJET DE VILLE**.

Le Conseil doit aussi fixer les taux des 4 taxes directes locales. Appliqués aux bases de ces impôts, ils détermineront la cotisation individuelle que devra acquitter chaque contribuable pour ce qui concerne la seule part communale.

En juin dernier, le Conseil Municipal a modifié significativement le dispositif des abattements à la taxe d'habitation en faisant passer de 10 % à 15 % l'abattement pour les 2 premières personnes à charge. Le Conseil Municipal a ainsi voulu affirmer une nouvelle dimension à sa politique menée en faveur d'un grand nombre des familles installées à Bezons en les faisant bénéficier d'une réduction fiscale supplémentaire. L'abattement général à la base – qui profite à tous les bezonnais - est maintenu à un haut niveau (23 % contre 15 % suivant le plafond national normal). Il ajoute que le jeu combiné des abattements et des règles nationales amène une part importante des contribuables à bénéficier d'exonérations ou réductions à différents titres ; cependant 80 % des bezonnais acquittent l'impôt.

Il souligne aussi la **bonne tenue des bases de la taxe professionnelle** (+ 8.2% par rapport à 2002), ceci d'autant que 2003 marque l'achèvement de la réforme nationale excluant totalement la part salaire dans leur calcul. Cette évolution favorable bien que toujours fragile, conforte la volonté de poursuivre l'action pour le développement des zones d'activités.



L'EVOLUTION DES BASES DE CALCUL DES IMPOTS

A l'occasion du débat d'orientations budgétaires, le Conseil a souhaité modérer autant que possible le recours à la fiscalité. Il rappelle que cette politique est suivie à Bezons depuis de nombreuses années permettant à la ville de figurer en très bonne place parmi celles de même taille du département pour ce qui concerne le niveau des taux d'imposition.

LES TAUX DES COMMUNES DU VAL D'OISE DE PLUS DE 20 000 HABITANTS (ANNEE 2002)

TAXE D'HABITATION

1	Saint-Ouen-l'Aumône	7,92
2	Cergy	11,22
3	Eaubonne	12,77
4	Villiers-le-Bel	12,84
5	Ermont	13
6	Deuil-la-Barre	13,5
7	Bezons	14,21
8	Taverny	14,86
9	Goussainville	14,98

10	Montmorency	15,18
11	Pontoise	15,28
12	Garges-les-Gonesse	15,67
13	Sannois	15,82
14	Franconville	15,95
15	Gonesse	16,16
16	Sarcelles	17,32
17	Herblay	17,54
18	Argenteuil	17,93
	MOYENNE	14,56

FONCIER BÂTI

1	Ermont	15,37
2	Gonesse	15,71
3	Bezons	16,43
4	Deuil-la-Barre	16,5
5	Franconville	16,74
6	Taverny	16,88
7	Eaubonne	17,46
8	Montmorency	17,97
9	Goussainville	18,42
10	Sarcelles	18,8
11	Villiers-le-Bel	18,87
12	Argenteuil	19,15
13	Sannois	19,75
14	Garges-les-Gonesse	20,16
15	Herblay	21,6
16	Saint-Ouen-l'Aumône	22,05
17	Cergy	24
18	Pontoise	24,89

**Les taux de taxe professionnelle des
communes voisines du Val D'Oise (année 2002)**

Bezons	16,2
Argenteuil	18,8
Cormeilles-en-Parisis	20,8
Montigny-les-Cormeilles	24,1

Au regard de différentes simulations fiscales effectuées et compte tenu des besoins de l'équilibre budgétaire, il propose de fixer les taux à :

- TAXE D'HABITATION : 14.81 %
- FONCIER BATI : 16.78 %
- NON BATI : 78.34 %
- TAXE PROFESSIONNELLE : 17.04 %

M. Legrand note le grand nombre de documents remis pour le travail des commissions mais regrette que la présentation sous forme comptable du budget n'ait été diffusée que le 18 mars ; il constate qu'un nouveau document comptable est donné en séance du Conseil Municipal et déplore ne pas pouvoir dans ces conditions y travailler ; il indique qu'il formera à ce titre un recours.

M. Leser indique que la commission des finances ayant modifié le 18 mars les propositions, il est normal que le document les prenne en compte. Il rappelle que l'opposition participait à cette réunion comme à celles, antérieures, des autres commissions.

M. le MAIRE souligne que la Municipalité a eu à cœur de donner tous les éléments pour que chaque conseiller puisse participer activement à la préparation du budget ; cette exigence a une contrepartie : les documents n'arrivent pas finalisés mais évoluent étape par étape en fonction des débats. Il regrette que ce souci de transparence et d'association ne soit pas rencontré partout et en particulier dans les organismes intercommunaux. Il note sur le fond que l'opposition ne formule aucune contre proposition.

M. Chevalier déplore l'attitude ambivalente de l'opposition qui donne son accord en commission et polémique en Conseil Municipal.

Après qu'aient été débattues les questions de fiscalité, les frais de personnel, la subvention à la Midec et à l'EDARIDAE.

Le Conseil Municipal à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir - votant contre, à l'exception de la rénovation de la piscine où ils s'abstiennent)

APPROUVE par chapitres et opérations le budget primitif de la ville tel qu'annexé qui s'équilibre à la somme de :

- **Fonctionnement 36 270 940 €**
- **Investissement 10 810 349 €**

APPROUVE à l'unanimité l'état annexe des subventions aux associations et autorise leur mandatement

Arrête à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir - votant contre) à 3 226 174 € l'enveloppe mobilisable des emprunts

Autorise à l'unanimité le versement des participations à l'Office public HLM d'Argenteuil Bezons

Considérant le niveau nécessaire de l'équilibre budgétaire, le conseil municipal à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir - votant contre) fixe ainsi que proposé ci dessus les taux des 4 taxes locales pour 2003.

BUDGET DE LOCATION BATIMENT

Sur le rapport de M. Ourmières,

Depuis le 1^{er} juillet 1995, les locaux du Théâtre Paul Eluard ont été donnés en location à une régie chargée de sa gestion. Cette opération est retracée dans un budget annexe. Il s'équilibre en dépenses et recettes comme suit :

- **Fonctionnement : 94 469 €**
- **Investissement : 760 €**

LE CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité APPROUVE CE BUDGET

BUDGET 2003 DE L'ASSAINISSEMENT ET REDEVANCE

Sur le rapport de M. Renauld

Qui indique que les crédits d'*investissement de l'assainissement* sont affectés principalement à **la poursuite du grand programme de rénovation des réseaux** mené depuis plusieurs années suite au diagnostic d'ensemble réalisé durant le précédent mandat ; sont concernées les rues du Souvenir, E Quinet, du Progrès, Camélinat, des Cerisiers, A. Thomas, des Violettes, de la Gaieté.

Le conseil à l'unanimité approuve le dit budget qui s'équilibre à :

- **Fonctionnement : 212 750 €**
- **Investissement : 196 460 €**

et fixe à **0.1567 €** le montant de la redevance.

RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRESORERIE

Sur le rapport de M. Ourmières

Depuis plusieurs années, le Conseil Municipal a décidé la souscription d'un prêt de trésorerie permettant la mise à disposition rapide de fonds sur de courtes périodes. Cette procédure donne davantage de souplesse à la gestion des flux financiers de la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de renouveler l'ouverture de cette ligne de trésorerie et sollicite pour ce faire du Crédit Local de France un prêt à court terme de 2 286 735 euros.

MOTION

Sur le rapport de Mme Lescop,

Le conseil municipal à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir - votant contre, Me Espinasse s'abstenant) adopte la motion dont la teneur suit :

« La loi relative à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie instituée par le précédent gouvernement a été unanimement saluée lors de sa mise en application le 1^{er} janvier 2002.

Ainsi, l'APA remplaçait la Prestation Spécifique Dépendance que seule une minorité de personnes âgées percevait (135 000) et dont le très faible montant pouvait varier très sensiblement d'un département à l'autre.

C'est la vocation universelle de l'APA qui a constitué la différence fondamentale. L'allocation étant attribuée suivant un barème national ouvrant donc les mêmes droits sur tout le territoire. Le nombre de bénéficiaires s'est élargi (800 000 personnes, près de 10 000 dans le Val d'Oise). Autre avancée de taille cette aide financière calculée selon le degré de dépendance et le revenu, n'était pas soumise à récupération sur succession.

Cette réforme a indiscutablement permis de rompre l'isolement d'un grand nombre de personnes, en mettant en lumière des besoins réels, énormes de prise en charge, jusqu'ici ignorés. Se lever du lit, s'habiller et faire sa toilette, préparer et prendre ses repas, faire le ménage, mais aussi, conserver des liens sociaux, poursuivre des activités de loisirs, de détente, culturelles ou tout simplement sortir pour faire ses courses ; chacun de ces actes essentiels de la vie quotidienne contient une parcelle de dignité à laquelle chaque individu a droit. Qu'advient-il lorsque l'homme ou la femme ne peuvent plus les assumer seuls ? On estime aujourd'hui à 1,2 million le nombre de personnes âgées dépendantes à des degrés divers. Et le phénomène ira en s'amplifiant avec l'allongement de l'espérance de vie.

Un Français sur cinq a plus de 60 ans. Ils seront 27% en 2020. Les plus de 75 ans représentant alors près de 10% de la population et les plus de 85 ans, 3%. Quand la dépendance survient, la famille vient souvent en aide. Lourde charge, souvent difficile à porter. L'APA jusqu'ici visait aussi à aider les familles. Elle permettait le recours à une aide extérieure.

Or le gouvernement remet en cause cette grande avancée sociale. La raison comptable l'emporte sur une politique volontariste en faveur de nos aînés, respectueuse du droit de chacun à la dignité, à la liberté de choix.

Certes le succès du dispositif de janvier 2002 a provoqué une montée en charge des dépenses. En conséquence, les crédits inscrits pour financer l'APA se sont révélés insuffisants, plaçant des départements dans des situations financières difficiles. Cependant, le gouvernement a fait le choix de réduire les dépenses, quitte à dénaturer, voire à remettre en cause les principes qui ont présidé à la création de l'APA. Conséquence :

- les personnes âgées dépendantes sont davantage mises à contribution. Leur participation est portée de 5% à 12% ;
- le plafond des ressources pour l'application du ticket modérateur est abaissé de 935 euros (6225F) à 623 euros(4086F). En somme une personne vivant juste au-dessus du seuil de pauvreté doit « partager l'effort » de financement de l'APA ;
- l'allocation ne sera versée qu'à compter du jour où le conseil général notifie son accord et non plus quand les personnes déposent leur dossier, privant les bénéficiaires de deux mois d'allocation.
- Un manque criant d'établissements assurant l'hébergement des personnes âgées et de moyens pour les établissements existants.

Le conseil municipal :

DENONCE le démantèlement des avancées sociales réalisées sous la précédente législature.

DECLARE que ces économies effectuées sur le compte de l'APA, sont choquantes et constituent un véritable recul social.

S'INSURGE contre de tels choix d'autant plus inacceptables que dans le même temps, le gouvernement multiplie les cadeaux aux entreprises, supprimant les possibilités de contrôler l'utilisation qu'elles font des aides publiques qu'elles perçoivent, ouvrant les vannes des exonérations fiscales en tous genres, notamment les 500 millions d'euros d'allègement au titre de l'ISF, (l'impôt sur les grandes fortunes).

DEMANDE au gouvernement de faire de l'APA une prestation de sécurité sociale à part entière, justifié par le fait que la sécurité sociale, de part son caractère universel, inter générationnel et solidaire, à vocation à couvrir cette allocation.

DEMANDE que, compte tenu du coût de cette nouvelle prestation, son financement puisse s'asseoir, outre les cotisations, sur l'ensemble des richesses produites.

CONSIDERE que ces propositions sont constructives pour financer une allocation universelle indispensable afin d'assurer à nos anciens une vie quotidienne digne et sereine à laquelle ils ont droit ».

MOTION
Relative à la COMMEMORATION DE LA FIN DE LA GUERRE D'ALGERIE

Sur le rapport de M Leser,

Le conseil municipal à la majorité (Mes et MM Legrand, Rigaut, Tréhet, Veyrier, Cocoual, Olgiati par pouvoir - s'abstenant) adopte la motion dont la teneur suit :

« Lundi 19 Mars 1962, le cessez le feu, ordonné en Algérie par le Gouvernement Français, mettait fin officiellement à dix années d'une guerre indicible, particulièrement sanglante, en Afrique du Nord, où plusieurs dizaines de milliers de Français et Algériens, avaient trouvé une mort tragique; parmi eux, 7 jeunes Bezonnais.

Comme dans près de 20 000 Communes de France, le Conseil Municipal de Bezons avait, voici déjà plusieurs années, adopté une motion demandant que le 19 mars, date historique synonyme d'espoir et de paix, soit reconnu comme une journée nationale du souvenir et du recueillement.

Dans cet esprit, une rue porte le nom du 19 mars 1962. Le monument aux morts rappelle le nom de nos victimes. Une stèle spécifique évoque leur souvenir. Chaque année, d'importantes manifestations marquent à Bezons et à travers toute la France, cet événement.

Le 22 Janvier 2002, 278 députés (soit 58%) ont adopté à l'Assemblée Nationale, une proposition de loi visant à la reconnaissance officielle du 19 mars. Malheureusement, ce texte ne fut pas soumis au Sénat.

Aujourd'hui, des associations nostalgiques du passé, proposent une autre date n'ayant aucune signification historique, le 5 décembre 2002, date de l'inauguration du Mémorial National. Cette proposition est reprise par une Commission Officielle, dite "Commission Favier". Pour les 2 Guerres Mondiales, ce sont les dates officielles de la fin des Conflits (11 Novembre et 8 Mai) qui ont été retenues. La vérité historique veut que le 19 mars soit définitivement retenu pour la Guerre d'Algérie.

Alors que l'année 2003 a été décidée "Année de l'Algérie en France", alors que de nouveaux horizons s'ouvrent pour la réconciliation et la coopération comme le traduit un récent voyage du Président de la République en Algérie, les peuples français et algériens ont un droit semblable à la vérité de leur histoire, pour construire, ensemble, un espace de Paix.

Pour sa part, le Conseil Municipal de Bezons affirme sa volonté de maintenir la célébration du 19 mars. Il demande au Gouvernement de soumettre au Sénat la proposition de loi déjà adoptée par l'Assemblée Nationale afin que cette date anniversaire soit reconnu officiellement».

CONTRAT TEMPS LIBRE

Sur le rapport de Mme Larcher

Afin de soutenir le grand effort fait par la ville en matière de loisirs éducatifs en direction des 6/16 ans, un **CONTRAT TEMPS LIBRE** a été passé avec la CAF

couvrant les années 98/99/2000. Des aides significatives ont ainsi pu être mobilisées : **206 000 euros** sont venus s'inscrire dans les plans de financement du Centre d'initiation sportive et plus largement de diverses activités sportives, du centre CROKY, des ateliers arts plastiques, des centres sociaux ou encore de la médiathèque.

Devant les bons résultats obtenus, la CAF se dit prête à repousser à fin 2003 le dit contrat pour permettre la poursuite de ces axes de travail. La CAF apporte 53.5 % de subvention sur les opérations menées.

Le Conseil Municipal à l'unanimité sollicite le renouvellement de ce dispositif et autorise la signature de l'avenant au contrat à intervenir.

REV' ARTS

Sur le rapport de M. Ourmières

La première manifestation de **Rencontres et Echanges dans la Ville autour des Arts plastiques**, organisée en mai 2001 à Bezons avait connu un vif succès. Elle a éveillé chez les plasticiens et les habitants de Bezons, le désir de nouvelles rencontres, riches d'échanges et de découvertes des talents que recèle la ville dans le domaine des arts plastiques.

Avec Rev'Arts 2003, la commune de Bezons propose aux plasticiens une nouvelle série de manifestations propices à de multiples rencontres autour des arts plastiques durant le mois de mai 2003. Pendant tout le mois, des plasticiens bezonnais iront à la rencontre du public tout en l'invitant à découvrir Bezons :

LA SEINE, DU 13 AU 26 MAI

Sur la Seine, berceau historique de la ville et des arts, **une péniche** accueillera une **exposition d'œuvres** sur le thème de **l'eau dans tous ses états**, inspiré de la citation d'Octavio Paz "*L'eau parle sans cesse et jamais ne se répète*". *Péniche amarrée au chemin de halage, à proximité de la rue des Carrossiers.*

LA MÉDIATHÈQUE MAUPASSANT, DU 6 AU 31 MAI

À la Médiathèque Maupassant, exposition de photographies artistiques présentant **le patrimoine artistique et architectural de la ville** (réalisation : Photo Club Nicéphore) et des œuvres de plasticiens qui inviteront le public à visiter leur atelier durant les trois week-ends.

Pour présenter leur travail et rencontrer le public, des plasticiens accueilleront les visiteurs dans leurs ateliers et dans les locaux mis à leur disposition par la ville au sein des différents quartiers :

18 plasticiens bezonnais invitent 11 artistes extérieurs de tous les domaines.

LE THÉÂTRE PAUL ÉLUARD, DU 6 AU 31 MAI

Le Théâtre Paul Eluard, accueillera une exposition sur le volume (sculptures,

installations) en lien avec le spectacle vivant, la matière et le mouvement

13 PORTES OUVERTES D'ATELIERS, SUR 3 WEEK-END DE MAI : chaque atelier sera géré par les plasticiens qui imagineront une forme de rencontre avec le public

JEUNES ARTISTES, DU 6 AU 31 MAI : Les ateliers municipaux d'arts plastiques de Bezons permettent aux enfants et adolescents de développer et exprimer leurs talents. Une exposition présentera leurs œuvres à l'espace Jeunes et au Club Evasion

ART ÉPHÉMÈRE, DU 6 AU 31 MAI : Dans divers espaces publics (parcs, cours d'HLM,...) des performances et des œuvres éphémères ponctueront le mois.

Pour mener à bien l'ensemble de ces manifestations, le conseil municipal à l'unanimité sollicite les subventions et participations les plus larges possibles

De plus, pour permettre le montage de la manifestation, il est nécessaire de faire appel à 3 types de vacations :

- La 1^{ère} est relative à la scénographie technique de la péniche, de la Médiathèque et de la signalétique dans la ville : la vacation s'établit à 1 220 €
- La 2^{ème} concerne la mise en scène artistique : la vacation s'établit à 1 500 €
- La 3^{ème} concerne une aide logistique et technique : la vacation s'établit à 1 500 €

Le Conseil municipal à l'unanimité décide de mettre en place ces 3 vacations.

CONCOURS DE POESIE

Sur le rapport de M. Ourmières

La Médiathèque Maupassant organise un concours de poésie ouvert aux Bezonnais. Il est proposé d'instituer :

- 3 lauréats dans la catégorie des moins de 15 ans
- 2 lauréats dans la catégorie des plus de 15 ans

Qui se verront remettre :

- 7 recueils de poésie à chaque lauréat de la 1^{ère} catégorie
- 1 livre sur Paul Eluard à chaque lauréat pour la 2^{ème} catégorie

Le Conseil Municipal à l'unanimité en décide ainsi

PROJET SOCIAL DU CENTRE SOCIAL DU COLOMBIER

Sur le rapport de M. Ourmières

Tous les 4 ans, le centre social du Colombier doit présenter son projet social pour le renouvellement de l'agrément de la CAF du Val d'Oise. Depuis 1999, celui-ci doit

être accompagné d'un avenant « Animation Collective Familles » qui présente le travail spécifique mené en direction des familles du quartier.

Le Projet Social est la base d'un engagement réciproque qui ouvre droit à des subventions allouées par la CAF ; elles se caractérisent par :

- 1) Une prestation de service, dont le montant annuel est plafonné 43 626,79 €.
- 2) Une prestation animation collective familles, dont le montant annuel est de 9 730,52 €.

LE PROJET SOCIAL réaffirme les missions du centre :

- **un centre social pour tous,**
- **l'animation de la vie sociale et citoyenne,**
- **la gestion urbaine de proximité.**

autour de deux axes prioritaires : le lien social et la proximité.

L'équipement est aussi un centre d'animation sociale globale et généraliste : lieu d'animation familiale et pluri-générationnelle, d'animation de la vie sociale et d'intervention concertée

LE PROJET SOCIAL définit les orientations de travail 2003 à 2006 :

- MISSIONS DE GESTION URBAINE DE PROXIMITE
 - ↗ **la mission de coordination sur le quartier,**
 - ↗ **le suivi des questions de quotidienneté,**
 - ↗ **la proximité avec les habitants.**
- SOUTENIR LA PARTICIPATION ET L'IMPLICATION DES HABITANTS POUR FAVORISER UNE CITOYENNETE ACTIVE
 - ↗ **développer l'animation du Conseil de Maison et du Conseil de Quartier,**
 - ↗ **impulser des dynamiques de co-élaboration avec les habitants,**
 - ↗ **valoriser les habitants.**
- CONTRIBUER AU DEVELOPPEMENT DU R.E.A.A.P. LOCAL ET AU SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE
 - ↗ **continuer et renforcer le travail sur la parentalité,**
 - ↗ **élaborer un guide spécifique,**
 - ↗ **développer un partenariat avec l'Education Nationale.**
- RENFORCER LES PARTENARIATS ET LA TRANSVERSALITE POUR CONSTRUIRE DES DYNAMIQUES COHERENTES ET CONCERTEES
 - ↗ **le partenariat avec les partenaires associatifs et institutionnels,**
 - ↗ **la transversalité avec les services municipaux,**
 - ↗ **favoriser la mutualisation, le travail en réseau, l'échange des savoirs et des savoirs faire.**
- FAVORISER LE DEVELOPPEMENT CULTUREL POUR GENERER TOUJOURS PLUS DE LIEN SOCIAL
 - ↗ **développer le travail sur l'image,**
 - ↗ **participer à la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme,**
 - ↗ **favoriser l'inter-culturalité et l'acculturation.**

- AIDER A L'AMELIORATION DE LA VIE QUOTIDIENNE EN INSISTANT PLUS PARTICULIEREMENT SUR LES PUBLICS LES PLUS DEMUNIS
 - ↳ poursuivre le travail engagé avec les travailleurs sociaux,
 - ↳ impulser des solidarités nouvelles,
 - ↳ continuer l'accompagnement social des personnes en difficultés.

LE PROJET « ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES » complète le projet. Il s'agit :

- D'être le plus en phase possible avec la réalité et les attentes des parents,
- agir avec et pour les parents,
- soutenir les familles en perte de repères,
- valoriser des savoirs et les compétences parentales,
- participer à l'amélioration des relations parent-enfants,
- favoriser les solidarités inter-familiales,
- lutter contre l'enfance en danger et agir pour la prévention de la délinquance des mineurs,
- développer des outils de communication spécifique en direction des familles.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le projet social du centre social du colombier et son avenant dit « projet familles », sollicite de la CAF son agrément et autorise la signature des documents à intervenir.

LUTTE ANTI TAGS

Sur le rapport de M. Launay

il est proposé d'étendre aux propriétés privées l'intervention de la ville en matière de lutte contre les tags. Cette intervention devra cependant répondre à des engagements précis du propriétaire (en particulier, il sera exigé qu'une plainte ait été déposée), et donner lieu à une convention. La gratuité n'est prévue que dans des limites définies par ce texte.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la convention type et autorise sa signature par le maire ou son délégué.

NOUVELLES REPRESENTATIONS DU CONSEIL

Le Conseil Municipal désigne après avoir procédé par scrutin secret par 30 voix (5 bulletins blancs) en remplacement de Me HARRICANE :

- Conseil d'école Vaillant Couturier maternelle : **Mme FAYE** – titulaire ; elle abandonne de ce fait sa suppléance au conseil d'école Feix
- CCAS et Commission de la Solidarité : **M. Péry**

TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Sur le rapport de M. Caron

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe le tableau des effectifs du personnel communal permanent au 1^{er} janvier, document qui retrace la répartition entre les différentes filières et grades de la fonction publique des emplois créés.

Ce tableau général est actualisé compte tenu des évolutions nécessaires qui concernent la création au 01.01 d'un poste d'agent d'animation et la suppression d'un poste contractuel d'animateur ville.

Puis, le Conseil Municipal à l'unanimité modifie ce tableau comme suit :

Création au 01.04.03

- Un poste d'infirmière à TC
- 2 postes de rédacteurs
- un adjoint administratif (suite à une réussite au concours)
- un technicien supérieur (directeur de CTM)

Suppression au 01.04.03

- un poste d'infirmière à TNC 50 %
- un poste d'ingénieur subdivisionnaire
- un professeur de judo à TNC

Le conseil à l'unanimité ouvre également la possibilité de pouvoir par des emplois contractuels (durée 3 ans expressément renouvelable) un emploi vacant de Directeur Général Adjoint et un autre d'attaché, la rémunération étant celle des grilles nationales afférentes à cet emploi et grade.

Par ailleurs, le Conseil Municipal à l'unanimité prend acte qu'à compter du 25.02.03, le cadre d'emplois des techniciens territoriaux bénéficie d'une modification et se nomme désormais « cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux », et que tous les agents en relevant feront l'objet d'un reclassement,

REPRISE ZAC DU DRAPEAU

Sur le rapport de M. le maire

A la demande de la présidence argenteuillaise de RIVES DE SEINE DEVELOPPEMENT, société dont Bezons est actionnaire, le tribunal de commerce de Pontoise a décidé de la mise en liquidation de cette SEM et nommé un liquidateur – Maître MANDIN. Sur Bezons, cet outil intercommunal d'aménagement avait en charge la ZAC du DRAPEAU. Conformément aux textes en vigueur, il revient à la ville de reprendre la gestion de cette concession.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la signature des documents permettant à la ville de reprendre directement l'achèvement de cette opération d'aménagement.

REGLEMENT DE LA SALLE ARAGON

Sur le rapport de M. Caron

Afin de formaliser les relations entre la commune et les utilisateurs de la salle L. Aragon, le conseil municipal à l'unanimité adopte le règlement de cet équipement qui définit les conditions de son utilisation

PROJET DE VILLE

ORGANISATION DE LA CONCERTATION

Sur le rapport de M. le maire

Lors de sa séance privée du 23 septembre 2002, le Conseil Municipal a décidé de lancer l'élaboration d'un véritable **PROJET DE VILLE**. Les 1ères études permettent maintenant d'engager le processus souhaité de consultation et de co – élaboration du projet. Aussi, le conseil tiendra une **SEANCE EXTRAORDINAIRE** sur ce thème **VENDREDI 25 AVRIL** qui permettra de venir sur le fond de la démarche et ses modalités.

Dans cette perspective, afin de permettre un travail approfondi sur des sujets souvent complexes, le conseil municipal décide à l'unanimité la **mise en place d'un ATELIER DU PROJET DE VILLE**, instance consultative chargée de travailler spécifiquement, dans la durée, à l'élaboration du projet. L'ATELIER complétera les autres et nombreux dispositifs de concertation existant sur la ville (conseils de quartier, conseils d'usagers de services...) et les organes du Conseil Municipal lui-même.

Il sera composé de :

- représentants d'associations, des milieux économiques, des conseils de quartier et autres conseils des services publics
- représentants des grandes institutions jouant un rôle fort sur la commune (CAF, CG, services de l'ETAT, région, CDC...).
- D'habitants choisis compte tenu d'une certaine diversité des catégories socio professionnelles et de leur implication dans la vie sociale
- d'agents communaux

L'ATELIER sera présidé par M le MAIRE épaulé par les élus du comité de pilotage¹

PISCINE AVENANT A MARCHE

Sur le rapport de M. Trouvé

L'un des lots – l'électricité – du chantier de rénovation de la piscine nécessite un très léger ajustement. En effet, lors de l'établissement du cahier des charges techniques préalables à l'appel d'offres, seule la description des existants portant sur l'alimentation actuelle du complexe a été mentionnée. Or, il s'avère nécessaire de

¹ composé de M. Ourmières, Launay, Leser, Me Prio

déposer l'ancien transformateur électrique et des cellules HT. Les travaux sont décomposés comme suit :

- ↳ Dépose et évacuation d'un transformateur à huile et de 3 cellules COQ avec vidange et mise à la ferraille
- ↳ Prélèvement et analyse du diélectrique, pour le transformateur et pour les cellules COQ

Pour un montant total de 1.275 € HT

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve la passation de cet avenant à un marché dont le montant initial est de 25.667,18 €.

Sur le rapport de M. Caron

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet d'avenant au contrat passé avec le conseil général dans le cadre de la politique de la ville, qui définit le programme d'investissement qui bénéficiera d'aide et autorise sa signature.

DECISIONS

M. le maire rend compte des décisions qu'il a prises en application des délégations que le Conseil Municipal lui a données :

- 29 janvier - Convention avec l'association FAZER ateliers Hip-Hop en direction des jeunes de 14 à 25 ans
- 11 février - Fixation du montant des honoraires à Maître BRAULT – contentieux d'urbanisme
- Mise en réforme d'un véhicule type RENAULD MASTER
- 13 février - Contrat d'abonnement avec la Sté SELDON, gestion informatisée des contrats d'emprunts
- 24 février - Contrat avec l'association Pierres de Lune, spectacle « Histoire câlines pour petites oreilles » à la Médiathèque le 19 février 2003
- 25 février - Contrat avec Mme HIBBS, exposition « Femmes de cirque » du 17 au 29 mars 2003 à la médiathèque Maupassant
- Location d'un parking résidence C. Colomb pour un gardien
- Contrat avec la SARL SEINE 7, location de la péniche amarrée aux berges de Bezons du 12 au 27 mai 2003 dans le cadre de REV'ARTS
- 27 février - Location du château de la Luzière à l'A.E.P.A.P.E.L. pour la journée du 30 mars et au « Comité des 5 Rivières » le 16 mars
- 10 mars - Prémption 126, boulevard Gabriel Péri

- 12 mars - Représentation de la ville - contentieux urbanisme GUCLU
- 13 mars - Contrat avec l'association CIBLE 95, exposition « Balade en poésie »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à : 23 h 30

La secrétaire de séance : Melle MKABARI